

COURSES DES COLOMBIERS D'OFFRANVILLE

Règlement de la course

Le **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** organise le dimanche 27 novembre 2022 à partir de 9 heures, avec le concours de la ville d'Offranville, la 19^{ème} édition de la Course des Colombiers ouverte à tous les concurrents licenciés ou non.

La manifestation comportera 4 épreuves :

- | | | | |
|---------|-----------|-----------------------|----------|
| – 9h00 | Poussins | né(e)s en 2012 – 2013 | (1,5 km) |
| – 9h15 | Benjamins | né(e)s en 2010 – 2011 | (2 km) |
| – 9h30 | Minimes | né(e)s en 2008 – 2009 | (2,7 km) |
| – 10h00 | Adultes | né(e)s avant 2008 | (10 km) |

Engagements

Les inscriptions seront possibles exclusivement par le biais du site et aucun autre moyen ne sera accepté. Il sera possible de s'inscrire jusqu'au samedi 26 novembre 2022 à 18 heures et les inscriptions sur place le jour de la course seront possible uniquement pour les enfants jusqu'à 8H30.

Le droit d'engagement est fixé à 11 € pour la course des 10 km et GRATUIT pour les courses enfants. Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé mis en ligne sur www.coursescolombiersoffranville.fr. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif, que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le nombre d'inscriptions est limité à 1000 coureurs pour la course des 10 km.

Certificat médical et licences

La participation aux épreuves sportives organisées ou agréés par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course.

Attention, fournir conformément au Code du Sport :

- Pour les licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running) : une photocopie de la licence 2022/2023.
- Pour les licenciés FFA (option Santé) : un certificat autorisant la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou sport en compétition.
- Pour les licenciés FSGT, FSCF, FSASPTT, FFEPGV ou scolaires ou universitaires : une photocopie de la licence 2022/2023. ATTENTION la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition doit apparaître de façon précise sur la carte licence.
- Pour les non-licenciés participant à la course : **un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition daté de moins d'un an à la date de la course.**

ATTENTION seront uniquement acceptées les licences des fédérations citées précédemment. Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus.

Accueil, départ

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront au gymnase d'Offranville. Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants de l'épreuve avenue de l'épine, à proximité du collège. Le départ du 10 km sera donné à 10 heures. Le départ des courses enfants sera donné à partir de 9 heures.

Retrait des dossards

Les dossards seront retirés : Samedi 26 novembre 2022 de 16h00 à 18h00, au gymnase rue de l'épine à Offranville ou sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00. L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe certificat médical.

Ravitaillements

Ravitaillement sera disponible à mi-parcours et à l'arrivée pour les participants à l'épreuve.

Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Responsabilités

Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve, et j'en assume pleinement les contraintes et les risques. J'accepte les conditions d'inscription, et j'assume l'entière et complète responsabilité:

- en cas d'accident, blessures, voire décès durant le déroulement de cette épreuve
- en cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve
- des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...).

Je décharge l'association **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, ses représentants, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus). La responsabilité du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre** pourra être engagée d'aucune manière que ce soit. Je renonce à tous recours contre l'association du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Je déclare être majeur. Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Droit à l'image

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, et ceux sans contrepartie financière.

CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Remise des récompenses et tirage au sort

Les récompenses seront remises à partir de 11h30, au gymnase d'Offranville. Un tirage au sort pour différents lots aura lieu à l'issue de la remise des récompenses. Les participants devront apparaître dans le classement et être obligatoirement présent pour obtenir le lot en cas de tirage au sort.

Assurance

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation des courses hors stade. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. En application du règlement FFA, tout accompagnement notamment à bicyclette est interdit.

Chronométrage et résultat

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses, ainsi que sur notre site Internet www.coursescolombiersoffranville.fr le soir même. D'autre part vous recevrez chez vous les informations dieppoises avec un reportage complet de la course ainsi que le classement général.

Course des 10 km non Labellisé FFA

Les 10 km d'Offranville 2022 ne sont pas porteurs du Label FFA qualificatif pour les championnats de France.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.